



Espace Mobilité Emploi Espace Développement des Cadres

PAS d'ANPE à la SNCF !!!

Les choix libéraux, appliqués par certains Gouvernements ces dernières années, n'ont fait que dégrader le Service Public ferroviaire et le modèle social SNCF.

La lettre de mission, envoyée par Nicolas SARKOZY à Guillaume PEPY au début de son mandat, a accéléré la transformation profonde de l'EPIC SNCF.

Le chômage en France a atteint la barre des 10% en ce début d'année 2010. Pour tenter de camoufler le véritable plan social qu'elle est en train de provoquer, la Direction de la SNCF met en place, au travers de son projet « Nouvelle Dynamique Métiers », des Espaces Mobilité Emploi et des Espaces de Développement pour les Cadres au sein de la SNCF. Ces espaces servent à masquer, aux yeux des cheminots et des usagers, la suppression réalisée ou programmée de milliers d'emplois à la SNCF.

Le passage en force pour la création des Directions FRET et l'abandon en partie du wagon isolé, la mise en place des EIC, la création de « Gares et Connexions », ainsi que les trop nombreuses restructurations au Matériel et à l'INFRA V et dans les Services Communs, sont l'ossature de la structuration de la SNCF par branches d'activités distinctes. L'autonomie de gestion de chacune d'entre elles, sur fond de productivité exacerbée, met à mal le caractère intégré de notre entreprise publique.

Cette nouvelle structuration de l'entreprise impacte fortement la fonction RH tant au plan des régions qu'au niveau national. En effet, les prérogatives des services RH en termes d'emplois, de recrutements, se réduisent à l'accompagnement logistique des décisions prises par les branches.

Les recrutements sont « budgétés » exclusivement par les activités qui établissent une estimation annuelle de leurs besoins, au regard des objectifs de productivité et d'abaissement des coûts de production (masse salariale) qu'elles se sont fixées, (c'est la conception de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences à la SNCF).

Cette stratégie, basée sur la rentabilité financière de chaque branche, impacte l'emploi à statut dans l'EPIC SNCF. Les cheminots deviennent la variable d'ajustement de l'appétit vorace de nos dirigeants.

Depuis 7 ans, ce sont 21.500 emplois à statut qui ont été supprimés, auxquels pourraient s'ajouter 3700 suppressions supplémentaires si le volet emploi du budget 2010 reste en l'état. Le FRET, véritable laboratoire pour la Direction, paye un lourd tribut de cette casse de l'emploi.

Quand la Direction parle de « réorientation professionnelle »...

Des agents, dont le poste a été supprimé dans les établissements, sont mis à disposition des EME ou EDC (pour les cadres) pour réaliser des missions temporaires commandées par les activités. Les personnels mis à disposition dans ces espaces devront répondre favorablement à toutes les propositions qui leur seront faites. Aussi, ils devront accepter une modification de leur régime de travail, soit le régime des sièges (114 repos et 8 RU).

Une fois versés dans ces espaces, les cheminots devront oublier leur passé, leur savoir-faire, leurs compétences pour se tourner exclusivement vers l'incertitude professionnelle. En effet, aux agents à qui l'EME ou l'EDC n'aura pas proposé de poste dans l'EPIC, des propositions de postes dans les filiales du groupe ou dans les collectivités territoriales pourront être faites.

C'est pourquoi, au regard des besoins du service public ferroviaire, des nécessaires améliorations des conditions de vie et de travail des cheminots, la CGT propose d'agir sur la question de l'emploi sur tout le territoire.

Au regard du nombre de postes non tenus, de postes figés et des heures supplémentaires qui explosent sur les chantiers dans tous les sites ferroviaires. La fédération CGT des cheminots, avec ses syndicats et les élus du personnel, vont créer les conditions en proximité pour identifier les besoins en emploi qui s'expriment dans l'ensemble des établissements.

La CGT revendique :

- ➔ La ré-internalisation dans l'EPIC des charges de travail transférées dans les filiales,
- ➔ Les embauches au statut nécessaires à la couverture des départs programmés,
- ➔ Le passage au statut des agents en CDD/CDI qui le souhaitent,
- ➔ Le respect des cadres d'organisation dans les établissements.

C'est bien par l'action collective et la syndicalisation à la CGT du plus grand nombre de cheminots que nous pouvons contraindre la Direction de la SNCF à d'autres orientations et à rompre l'isolement des agents concernés par ces reclassements.

Le 23 mars 2010

Tous ensemble, mobilisons-nous !!!